

275
15 AVRIL 1954

• Réunion du 15 Avril 1954.

L'assemblée est constituée quatre, à quinze du mois d'Avril le Conseil Municipal de Bayon s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Marc Bussat, Député d'Alsace, en session extraordinaire d'après convocations faites le 8 Avril.

Étaient présents : M. Bussat, Seballe, Leugnot, Bastinau, Cuzinet, Bourdeuilh, Bouget, Laurent, Quillaud, Stelcher, Couil, Somesq, Terkau, Speltouch, d'Am.

Présentement, M. Simon par M. Bouget

M. Chauvet par M. Couil.

M. Reuten par M. Seballe

M. Gausser par M. Somesq.

M. Guichard par M. Poyreau.

Les conclusions précédentes fermant la majorité des membres en exercice s'est effectuée conformément à l'article 53 de la Loi du 5 Avril 1884 par vote immédiat tenu à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Stelcher ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et le procès-verbal de la réunion du 19 avril est adopté. L'unanimité des remarques faites par M. Poyreau, Martaud & Bourdeuilh étant notées en annexe de ce procès verbal.

— d'apporter le dossier à l'indication suivante par les architectes MM. Simon et Muretou.

— Juviter M. Le Moigne a vuider avec similitude à l'indication dans les motifs de la loi que le charbon saisi le plus tôt possible

— de donner mandat à M. Le Moigne pour passer marché avec les entrepreneurs adju- dicataires en ce qui est prévu au cahier des charges.

— que la dépense sera imputée sur le crédit en structure du mardi BS 1954 relatif de 1953 chapitre XXXV art 4.

— Le ministre de l'équipement et l'extramuros des droits à l'ingénieur en application de l'article 59 de la loi du 20 octobre 1946

M. De Meunier rend hommage au travail des architectes et assure M. Etcheber que M. Le Moigne de l'habitat national a été fait garant du logement des exilés et le logement n'a pu être affecté avant la fin des travaux au logement sera mis à leur disposition.

Jeux de concerts. La Commission des dépenses a estimé que pour la construction du marché prochainement dit un geste confessa à M. Le Moigne au sous-secrétaire, M. De Meunier, M. L'ingénieur TPE, M. Le Moigne, le arche. Les trois délégués du C'Espal, M. Le Moigne de l'ensemble, M. De Meunier ont été

collaborés.
M. De Meunier a répondu que l'indication des motifs de la loi a été modifiée ce qui est adapté à l'unanimité. Le représentant a été sans consultation.

M. M. De Meunier, De Meunier et De Meunier, sont délégués comme délégués du Conseil Municipal et ce jour à l'unanimité moins abstentions de MM. De Meunier et De Meunier. Abstention non votée les personnes mais par le fait qu'ils ne font partie d'aucune